

La LETTRE INFO FNAM N°29

Juillet 2023



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

La commission communication souhaiterait que
l'INFO FNAM N°29 soit diffusée largement à vos adhérents détenteurs d'un email.

Nous vous remercions par avance.

21 et 22 juin 2023 : congrès FNAM à TOURS

La 89^{ème} assemblée générale (AG) de la fédération nationale André-Maginot (FNAM) s'est tenue les 21 et 22 juin au palais des congrès à Tours.

Le président fédéral et le conseil d'administration étaient particulièrement heureux de retrouver 111 présidents et 45 représentants, soit 156 GR présents sur 225 ainsi que leurs porte-drapeaux que nous remercions également pour leur fidélité.

Depuis la dernière AG à Saint-Etienne, la FNAM a perdu de nombreux camarades et adhérents, des militaires et des membres des forces de l'ordre ont été tués ou blessés en effectuant leur devoir au service de la Nation.

Nous avons eu et avons toujours des pensées émues envers vos proches, les présidents de groupements, les porte-drapeaux absents, pour raisons de santé et autres problèmes familiaux.

Quelques points marquants adressés aux présidents de groupement par le président fédéral :

- Le souhait de la FNAM que les présidents de groupements et/ou sections fédérales et/ou référents sur les régions/départements, en coordination, puissent **se porter volontaires pour la solidarité et la mémoire, en déposant leur candidature auprès des conseils départementaux de l'ONaCVG de résidence.**

« Les conseils départementaux

Les conseils départementaux pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation sont présidés par les préfets. Chaque conseil se prononce sur les demandes d'aides relevant de la solidarité, sur les projets relatifs à la politique mémorielle, sur les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau, sur l'attribution de l'insigne des victimes civiles, et sur l'attribution de cartes et titres. »





- Concernant le titre 3 de la commission SOLIDARITE, dont vous lirez le détail ci-dessous, la FNAM a constaté en 2022 un accroissement de demandes et nous remercions les présidents de groupements de nous faire part des besoins de solidarité pour leurs adhérents nécessiteux. Depuis plus de 100 ans, la fédération n'a cessé d'aider ses adhérents et notre devise reste inchangée à ce jour.

Voici maintenant, quelques **extraits** du rapport sur le moral et d'activités 2022 lu par Daniel STANDAERT, secrétaire général lors du congrès de la FNAM à Tours :

- 1) **Commission SOLIDARITE : présidée par Christian PIQUET.** Elle comporte 3 pôles :
 - **Titre 1** : subventions accordées au titre de la préservation de la mémoire combattante.
 - **Titre 2** : subventions accordées au titre des domaines divers (humanitaire, recherche médicale, scientifique, santé, etc)
 - **Titre 3** : subventions individuelles aux adhérents en difficulté.

Sur le global **142 dossiers ont été traités engageant un budget de 359 183 euros**, soit :

- 44 dossiers en titre 1 pour la somme de 124 623 euros
- 19 dossiers en titre 2 pour la somme de 86 010 euros
- 79 dossiers en titre 3 pour la somme de 148 550 euros.

La FNAM observe que la fréquence des dossiers aux titres 1 et 2 reste à peu près semblable à l'année 2021.

Pour les demandes individuelles titre 3, elle constate une augmentation. En effet, **45 dossiers ont été traités en 2021 contre 79 pour l'année 2022, et ce titre se retrouve donc en premier.**

Christian PIQUET considère que la situation du pays ne sera pas des meilleures cette année, au vu d'une inflation galopante, qui imputera très certainement le pouvoir d'achat de nos adhérents. De fait, **le budget SOLIDARITE pour 2023 sera revu à la hausse.**

- 2) **Commission MEMOIRE et JEUNESSE, présidée par Cyril CARNEVILLIERS est composée de deux pôles :**

- **Pôle MEMOIRE** dont la cheffe est Brigitte RAINÉ qui a en charge les dossiers de voyages scolaires et le prix de la mémoire et du civisme :
 - **Pôle JEUNESSE** dont la cheffe est Marie-Françoise LE BOULEUR qui a en charge les classes de défense et de sécurité globale, les cadets de la défense et les rallyes citoyens.
 - En 2022, 141 demandes de subventions de voyages scolaire mémoriels ont été étudiées pour 129 accordées, soit un total de subventions de 154 765 euros.
 - Une trentaine de dossiers pour 1045 élèves de classes de défense ont été étudiés pour un total de subventions de 30 946 euros
 - 18 dossiers pour 942 élèves pour les cadets de la défense pour un montant de 20 329 euros
 - 13 dossiers pour 4604 élèves pour les rallyes citoyen pour un montant de 18 230 euros
- Soit un total de 69 505 euros.

Le bilan est extrêmement positif car la commission a fortement été sollicitée, bien plus que les 3 dernières années.

La commission MEMOIRE et JEUNESSE a soutenu également des projets exceptionnels toujours à destination des enseignants et des scolaires :

- Le concours national de la résistance et de la déportation sur l'académie de Paris
- Le prix des classes défense du gouverneur militaire de Metz
- Le soutien au projet Jean Moulin porté par l'ONaCVG rassemblant 5 établissements scolaires de villes symboles attachées au chef de la résistance intérieure.



3) Commission de défense des droits, présidée par Francis BARBIER :

Depuis juin 2022, la commission a réalisé les travaux suivants :

- Elaboration d'une fiche résumant les principaux décrets régissant les éléments de droits accordés aux anciens combattants tels que : la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, la retraite du combattant, l'attribution de la demi-part fiscale, le fond de prévoyances militaires et aéronautiques, la succession d'un ancien combattant décédé détenteur d'une PMI et autres...
- Apporter des réponses à 18 demandes d'éclaircissements sur la législation auprès des groupements et de certains adhérents.
- Représenter la FNAM lors de réunions portant sur le projet de loi de finances de 2023, mission « anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » et a assisté à la commission des affaires sociales du Sénat.

- 4) **Commission COMMUNICATION présidée par Annie HERMENIER TELMACE :** dès sa nomination en juin 2022, le président fédéral a confié la tâche à la présidente de la communication dans le cadre des anniversaires de la FNAM en 2023, 135 ans de sa création et 70 ans d'appellation FNAM, de réaliser une bande dessinée (BD). Cette dernière sera un vecteur de communication vers nos plus anciens comme les plus jeunes afin de réhabiliter André Maginot qui fut un grand homme d'Etat. C'est l'agence KAOLIN qui a été retenue pour la réalisation de cette BD et un groupe de pilotage a été créé au sein de la FNAM afin d'en suivre les travaux.

Au cours de l'année 2022, trois INFO FNAM ont été réalisées et adressées aux présidents de groupement afin de les transmettre par email à leurs adhérents. 2 nouveaux dépliants de communication (flyers) ont vu le jour : un dit « généraliste » sur la FNAM et l'autre sur la commission MEMOIRE et JEUNESSE.

5) Commission LA CHARTE, présidée par Jean-Marie GUASTAVINO :

Cette année 2022 est marquée par le succès des « témoignages de soldats en Algérie » et il a dû être augmenté le nombre de pages sur le dernier numéro de l'année (76 au lieu de 52). Vous avez été très nombreux à répondre. Tous vos témoignages n'ont pu être publiés mais ils seront largement utilisés. L'intérêt de l'article sur les drones a malheureusement été validé par l'actualité en Ukraine et le mouvement des enfants italiens après la deuxième guerre mondiale souligne encore une fois notre ouverture sur l'internationale. Cette ouverture se prolongera cette année 2023 par une mini étude comparée des moyens de défense français et allemands durant la première guerre mondiale.

6) Commission de la CHANCELLERIE, présidée par Yvon ROUANET :

En 2022, 299 dossiers ont été traités, provenant de 67 groupements : ont été décernés 16 diplômes d'honneur, 76 médailles de bronze, 131 d'argent, 76 d'or, aucun dossier n'a été refusé. Il est à noter que l'activité du dernier quadrimestre 2022 est plus importante comparée aux deux précédents et qui est en augmentation par rapport à l'année 2021 (175 dossiers traités).



7) Commission des RELATIONS avec les GROUPEMENTS, présidée par Brigitte RAINE qui est également secrétaire nationale.

En 2022, la commission n'a constaté aucune infraction aux statuts, ni au règlement intérieur de la FNAM et a entretenu des relations de conseils et d'informations avec ses contacts.

7 nouvelles affiliations ont été comptées en 2022 mais aussi 8 radiations à la suite de leurs dissolutions dûment actées.

Rappel de madame Brigitte Raine : *Si votre groupement a procédé à sa dissolution. La Fédération Nationale André Maginot propose à vos adhérents afin d'être toujours affiliés à la FNAM, d'intégrer :*

soit le groupement 300 section André Maginot qui regroupe les adhérents non rattachés à un groupement

. soit un groupement proche de votre région

N'hésitez pas à contacter la FNAM qui aura le plaisir de vous orienter selon votre choix : fnam@maginot.asso.fr - Tél : 0140467140

8) L'association de la résidence André Maginot (ARAM) : présidée par Michel BERTHELIN

La COVID aura pour un temps mis à l'arrêt certaines des activités de la RAM mais l'ARAM est repartie avec la volonté de renouer les liens entre tous les acteurs de l'association. Pour ce faire, il a été relancé les **actions d'animation et de médiation animale** qui sont au cœur du projet d'accompagnement, mais aussi de **développer de nouveaux partenariats** en créant, entre autres, **un jardin partagé**. La vocation de ce lieu est d'offrir un espace de jardinage ouvert aussi bien aux résidents qu'aux familles, mais aussi aux bénévoles de la commune qui accompagnent l'ARAM. L'objectif est d'ouvrir l'EHPAD André Maginot sur l'extérieur et ainsi de respecter une valeur que la FNAM défend en restant un lieu de vie et pas de fin de vie.

La **mission ardue que remplit le conseil d'administration de l'ARAM, ne serait toutefois pas réalisable sans le soutien indéfectible de la FNAM** qui dans le cadre de son action sociale en faveur des adhérents a construit notre maison et en améliore les prestations avec soin depuis le premier jour.

9) Partenariats avec la FNAM en 2022 : vous trouverez tous les détails sur notre site internet :

- Le gouverneur militaire de Paris, avec le général de corps d'armée Christophe ABAD : au profit de l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée ADO.
- L'armée de terre avec le major général de l'armée de terre, le général de corps d'armée Patrice QUEVILLY au profit du village des blessés de Fontainebleau.
- L'Etat, représenté par le ministre des armées, par délégation le LCL Gabriel VALLIER, commandant militaire du quartier général NIEL au profit du palais Niel de Toulouse.
- La fondation Charles de Gaulle : le président Hervé GAYMARD
- L'institution de gestion sociale des armées (IGESA) : le directeur générale Renaud FERRAND.
- Réseau CANOPE : sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : par délégation le directeur territorial Ile de France, Bruno DAIROU.

En conclusion, la FNAM assure et assurera toujours ces deux missions principales, la MEMOIRE et la SOLIDARITE.

La MEMOIRE dirigée vers la jeunesse de notre pays qui en sera le garant pour l'avenir prend une place de plus en plus importante au sein de notre fédération.

La SOLIDARITE reste le fer de lance de notre fédération, notamment le titre 3, l'aide à nos adhérents doit rester impérative et primordiale.

La fédération Maginot doit continuer à fédérer au sein du monde combattant mais pas seulement.



Elle doit par votre intermédiaire aider le plus grand nombre de nos adhérents surtout en ces moments difficiles d'inflation économique et d'incertitude géopolitique.

Les derniers événements de juin 2023 dont vous trouverez les articles complets sur notre site internet et/ou notre page facebook :

15 juin 2023 : Solidarité avec l'ISPC

« Don de 100 000€ fait par la FNAM à l'ISPC (Institut de Santé Parasport Connecté) qui s'est déroulée à l'Hôpital de Garches le 15 juin dernier. Cette somme substantielle votée et déjà virée par la commission Solidarité lui donne les moyens d'accroître qualitativement et quantitativement ses consultations capacitaires.

Ce geste souligne aussi la proximité naturelle entre le monde combattant et l'ISPC, notamment par son ambition de favoriser l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap via la pratique d'une activité physique encadrée. »

16 juin 2023 : Signature partenariat entre la FNAM et le commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse

« Vendredi 16 juin 2023, M. Cyril Carnevilliers, président de la commission mémoire et jeunesse, représentant le président Fédéral, le général 2(S) René Peter, et le général de division Didier Fortin, ont signé une **convention de partenariat entre la FNAM et le commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse**.



L'objet de cette convention consiste au développement d'un partenariat visant au renforcement et à la promotion du lien armée-jeunesse par le soutien aux actions réalisées dans le cadre des dispositifs des classes de défense et de sécurité globales gendarmerie, des associations des cadets de la gendarmerie dans chaque département du territoire national et de tout autre dispositif que les deux parties jugent utiles de promouvoir, d'un commun accord. »



24 juin 2023 : OPERATION AVEC NOS BLESSES

Ce samedi 24 juin 2023, deux personnes de la FNAM représentant le général René Peter, président fédéral de la FNAM, soit messieurs Michel Berthelin (administrateur) et Laurent Mouche (personnel salarié) étaient présents aux Invalides pour tenir le stand FNAM lors de la journée « opération avec nos blessés ».

La FNAM a eut le grand honneur d'avoir la visite de madame Patricia Miralles, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire.

Cette 7eme édition était placée sous le parrainage de Thierry Dusautoir, une figure emblématique du rugby français connue pour sa détermination sans faille et son engagement envers la solidarité.





29 juin 2023 : convention de partenariat FNAM-RECTORAT DE PARIS, prise ce jour en Sorbonne

Christian PIQUET, président délégué de la fédération Maginot, représentant ce jour le président fédéral FNAM, le général (2s) René PETER, s'est rendu le 29 juin 2023 à la Sorbonne, pour signer la convention de partenariat avec l'Académie de Paris, représentée par Christophe KERRERO, recteur de l'académie d'Ile-de-France et recteur de l'académie de Paris. Cette convention vise à pérenniser les liens déjà étroits entre la FNAM et l'académie.



12 juillet 2023 : remise de la médaille d'or de la FNAM à Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Mercredi 12 juillet 2023, le président de la FNAM, le général (2S) René Peter a remis la médaille d'or de la fédération Nationale André Maginot à Madame Patricia Miralles, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

La cérémonie s'est déroulée au siège de la FNAM en présence de messieurs Bruno Roger-Petit, Conseiller mémoire auprès de Monsieur Emmanuel Macron, président de la République, David Dominé-Cohn, conseiller mémoire auprès de madame Miralles et Erwann Calvez, directeur adjoint du cabinet, en charge du suivi des réformes, au cabinet de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire, Mme Brigitte Raine et messieurs Christian Piquet, Jean-Marie Guastavino, Yvon Rouanet, Cyril Carnevilliers, Michel Berthelin, Richard Pernod et Paul Dodane, administratrice et administrateurs de la fédération.



FNAM - 24bis bd St Germain 75005 Paris
0140467140 / communication@maginot.asso.fr
www.federation-maginot.com

Suivez nous sur





La vidéo du discours de la secrétaire d'état est disponible sur notre page Facebook.

<https://www.facebook.com/federationnationaleandremaginot/>

A venir : 14 juillet 2023 : ressource CANOPE, organe de documentation pédagogique du ministère de l'éducation nationale, soutenu par la FNAM

Lire l'article sur notre site internet et page facebook :

<https://www.reseau-canope.fr/valeurs-de-la-republique/memoire-et-citoyennete/14-juillet-fete-nationale.html>

Information de la part de Richard PERNOD, administrateur et conseiller du président auprès du monde combattant

Arrêté du 29 juin 2023 autorisant le recours aux technologies de l'information et de la communication pour procéder aux expertises médicales réalisées dans le cadre d'une demande de pension d'invalidité servie au titre du code des pensions militaires d'invalidité.

JORF n°0156 du 7 juillet 2023 : Texte n° 14

- **Article 1**

Compte tenu de la nature de l'infirmité et des pièces dont il dispose, le service des pensions et des risques professionnels peut décider, avec l'accord du demandeur, que l'expertise médicale réalisée dans le cadre d'une demande de pension d'invalidité soit effectuée à distance, au moyen de dispositifs utilisant les technologies de l'information et de la communication.

- **Article 2**

L'appréciation de la pertinence et les garanties exigées pour la réalisation de l'expertise mentionnée à l'article 1er sont identiques à celles prévues aux articles R. 6316-2 et R. 6316-3 du code de la santé publique en matière de télésanté.

CONSULTER la page FACEBOOK FNAM

Ci-dessous, quelques articles récemment publiés :

<https://www.facebook.com/federationnationaleandremaginot/>



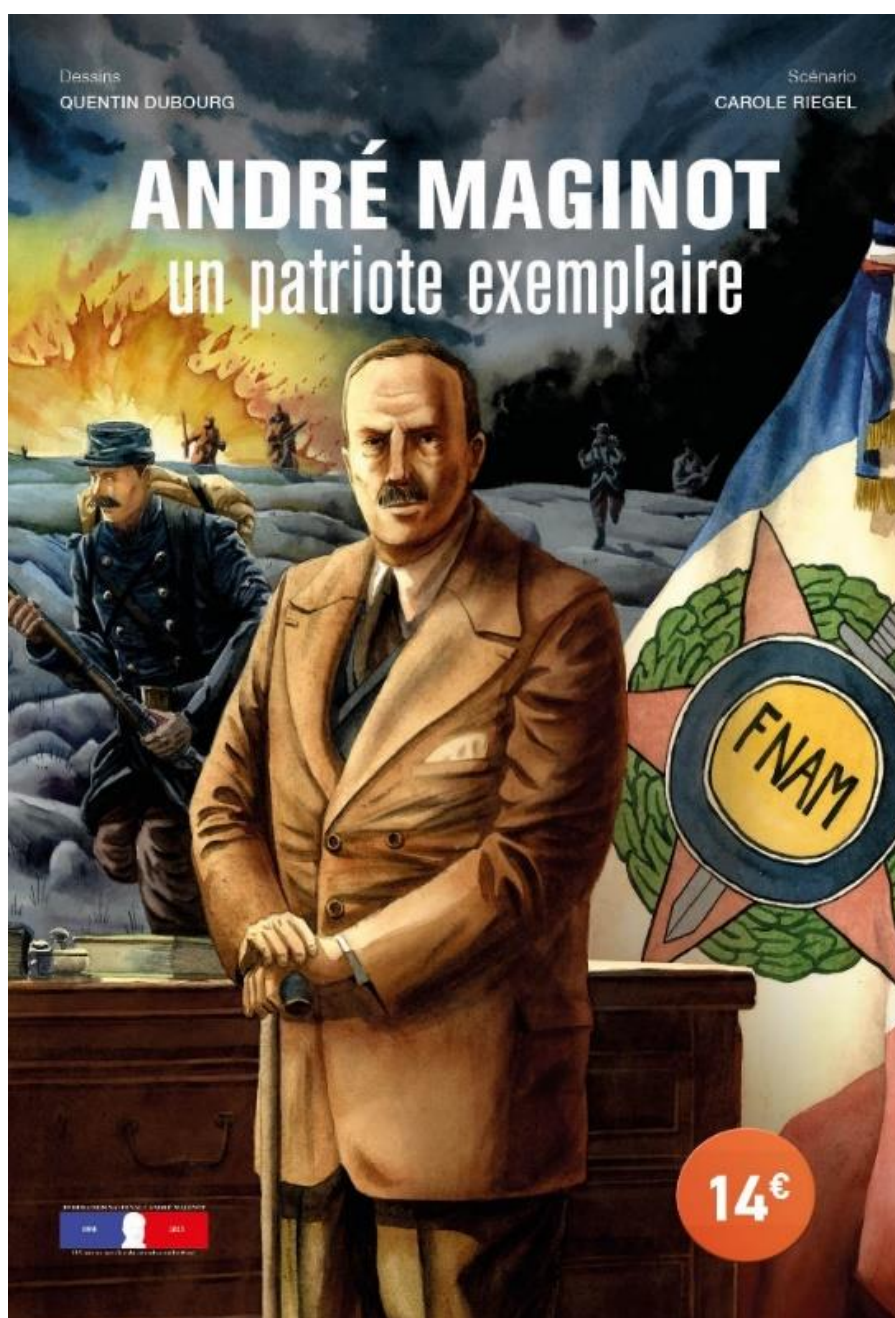
L'histoire de notre fédération, toujours en vente la BD FNAM

***André Maginot, un patriote exemplaire* : 14 euros**

La commander sur <https://bdmaginot.com/> et sur le [site FNAC](#)

Les boutiques FNAC ne détiennent pas de stock mais peuvent la commander pour vous.

A retirer en magasin dès le lendemain.



FNAM - 24bis bd St Germain 75005 Paris
0140467140 / communication@maginot.asso.fr
www.federation-maginot.com

Suivez nous sur  



« Cette bande dessinée **réhabilite André Maginot** en replaçant son combat dans le contexte de l'époque.

Il continuera la lutte jusqu'à sa mort en œuvrant inlassablement pour les droits à reconnaissance et à réparation de ses camarades de guerre, anciens combattants, blessés et mutilés. »

CONVENTION IGESA/FNAM :

Cette convention permet à tous nos adhérents de bénéficier, quel que soit leur revenu, d'une réduction de 10%.

Adhérents de la Fédération Nationale André Maginot

Savez-vous que vous bénéficiez des prestations **Vacances loisirs Igesa** à tarif préférentiel ?

Pour tous les goûts, pour toutes les envies, Choisissez les vacances qui vous ressemblent !!!

Et venez partager l'expérience **Igesa**

Séjours famille dans nos centres de vacances.
Et/ou séjours pour vos enfants dans les **Colos Igesa**,
Et/ou **séjours de groupe ou de cohésion**, entre amis, ou avec votre communauté

Nos équipes **Igesa**, attentives à votre **bien-être**, et nos centres **nouvellement rénovés** pour améliorer votre confort, vous accueillent pour faire de votre séjour chez nous, **un délicieux et inoubliable** moment

de **détente** et de **plaisir**.
Dans le cadre de vos activités associatives, Igesa vous reçoit également dans le cadre de **vos séminaires, assemblées générales ou congrès**.

Tous les détails sur www.igesa.fr
et auprès du président de votre Groupement ou votre Section fédérale





Et toujours, pour nous contacter

ACCUEIL : fnam@maginot.asso.fr et fichier@maginot.asso.fr

SOLIDARITÉ : solidarite@maginot.asso.fr

MÉMOIRE :

Pôle mémoire : fbingler@maginot.asso.fr

Pôle jeunesse : commissiondelamemoire@maginot.asso.fr

CHANCELLERIE : chancellerie@maginot.asso.fr

DÉFENSE DES DROITS : commissiondesdroits@maginot.asso.fr

LA CHARTE : lacharte@maginot.asso.fr

RESIDENCE ANDRE MAGINOT : ehpad.maginot@gmail.com

En attendant, n'hésitez pas à nous écrire à communication@maginot.asso.fr

Notre équipe, composée de :

Annie HERMENIER TELMACE, Richard PERNOD, Michel BERTHELIN, Yvon ROUANET,
Caty GAMBERT et Laurent MOUCHE

vous souhaite un bon 14 juillet 2023 ainsi qu'un très très bel été et surtout prenez soin
de vous.

Si vous désirez utiliser les photos, merci de bien vouloir mettre le copyright ci-dessous.

©LaurentMoucheFNAM

